

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1567

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 35

À la deuxième phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« peut également tenir »

les mots :

« tient également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que l'impact environnemental ainsi que les objectifs de développement durable en matière sociale et économique soient systématiquement pris en compte dans la procédure de référencement.